

22 MARS 2021

Délibération en vue de la convocation de la commission électorale de l'A.J.E.F.

N/Références : BUR-CE-03-21

VU l'article 7 des statuts ;

VU la demande d'une adhérente de la Fédération de Bretagne pour l'organisation d'un vote de confiance sur Gwendal LECOINTRE, délégué régional de la Fédération des Jeunes Élus de Bretagne ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne tenue du vote de confiance, il est nécessaire de convoquer la commission électorale.

Le Bureau de l'A.J.E.F. :

CONVOQUE la commission électorale au sens de l'article 7 des statuts ;

AUTORISE le président à en nommer les membres après validation par le Conseil d'Administration ;

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le **22 MARS 2021**

Le Président,
Le Président du Bureau,
Antonin MAHÉ

Le Bureau du Président
Association des Jeunes Élus de France
31, rue de Gouédic, 22000 Saint-Brieuc
presidence@jeuneselusdefrance.fr
RNA : W222005592

Toute correspondance est à adresser à : Association des Jeunes Élus de France

Monsieur Antonin MAHÉ
31, rue de Gouédic, 22000 SAINT-BRIEUC
Mail : presidence@jeuneselusdefrance.fr